

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 septembre 2026

Date de Convocation 26/08/2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents.....	11
Ayant donné pouvoir.....	
Votants.....	11
Absents.....	0

Objet :

Retrait délibération du 5 juin 2026 portant sur les
subventions allouées aux associations

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

le.....

Et de l'affichage

Le.....

Le Maire

JN GUIDICI



L'an deux mil vingt-six le quatre du mois de septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M GUIDICI Jean-Noël

Présents : Mme CASANOVA Isabelle M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume , M SANTONI Michel

Absents ayant donné pouvoir : -

Absents excusés : -

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de la Préfète de la Haute-Corse concernant une irrégularité relevée dans la délibération du 5 juin 2026 portant sur l'octroi des subventions aux associations.

En effet, Monsieur SANTONI Guillaume et M CHIARI Patrice auraient dû se retirer et ne pas participer au vote.

Le Maire propose de retirer la délibération .

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

- retire la délibération du 5 juin 2026 portant sur l'octroi des aides aux associations.

Pour Extrait conforme

Le Maire

JN GUIDICI

